



# VERNEVILLE

Janvier  
2018

N°23

## Bulletin Municipal



*Dans ce numéro :*

Mot du Maire	Page 2	Civisme	Page 11
Marche communale	Page 4	Compte-rendu conseil municipal	Page 12
Vie scolaire	Page 5	Etat civil	Page 15
Associations	Page 7	Horaires d'ouverture Mairie, Poste, Bibliothèque, Déchetterie	Page 16
Vie communale	Page 8		

## *Mot du Maire*

---

Vernévilloises, Vernévillois, chers concitoyens,

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, notre communauté d'agglomération s'est transformée en métropole. Cette évolution majeure permet à Metz-Métropole d'entrer dans le club très fermé des grandes unités urbaines de France, aux côtés des 21 autres métropoles.

Cette promotion au rang des métropoles va nous apporter une meilleure visibilité et un meilleur rayonnement économique au sein de l'hexagone. Elle va également renforcer notre position au niveau européen.

Cette transformation s'accompagne de transferts de compétences ; c'est ainsi que les voiries (rues et trottoirs), ainsi que la signalisation relève désormais de la Métropole, la propreté et l'entretien hivernal restant du ressort de la commune.

La commune conservera cependant un rôle déterminant dans la conduite des projets de rénovation des rues en lien avec les services de la métropole.

Ces transferts de compétences de la commune vers la métropole entraîneront des compensations financières à verser annuellement à la métropole dès le prochain budget en raison des dépenses qui lui incomberont.

Il est toujours très important et nécessaire de veiller à l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement. Il nous faut donc encore du fait de ces nouvelles dépenses annuelles rechercher où des économies pourraient encore être réalisées.

L'éclairage public reste pour l'instant de la compétence communale et des études récentes montrent qu'une rénovation de notre réseau d'éclairage public, vétuste sur une grande partie de la commune, pourrait réduire au moins de moitié les coûts annuels de son fonctionnement. C'est pourquoi, en accord avec le conseil municipal, nous engagerons des travaux de rénovation énergétique sur ce réseau.

L'année 2018 verra également débiter les travaux de viabilisation de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « Au Télégraphe » pour laquelle la phase de commercialisation est bien avancée. Ces travaux seront entrepris par la Société LOGANE, lotisseur.

Cela fait maintenant un an que la collecte de nos déchets ménagers se fait à l'aide de conteneurs. Régulièrement, je constate que quelques administrés ne font pas l'effort de ranger ces conteneurs soit immédiatement après le passage de collecte, soit dès leur retour à domicile. Certains les laissent même constamment en bordure du domaine public. C'est bien dommage parce que de tels comportements nuisent à la qualité du cadre de vie de tous.

C'est pourquoi, j'invite fortement ceux qui sont concernés à rentrer leurs bacs à l'intérieur de leur habitation dans la mesure du possible ou à les ranger contre leur façade de maison ou encore le long de leur murette afin qu'ils soient le moins possible visibles de l'espace public.

Par ailleurs, des vents très violents soufflent souvent sur notre région et des installations légères s'envolent. Il devient important de vérifier et de ranger tout ce qui pourrait être emporté lors de ces fortes bourrasques de vents et causer des dégâts matériels importants ou des accidents corporels graves.

La qualité de vie, la sécurité et le bien être de chacun au sein de notre commune est une priorité communale.

Je profite de ce début d'année pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans nos associations locales pour le bien vivre ensemble de nos habitants.

En dernier lieu, je tiens à présenter à chacun de vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, tous mes vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2018.

Mireille MAURY  
Maire de Vernéville

L'ensemble des adjoints, des conseillers municipaux et les membres du personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter :



## MARCHE DU 24 SEPTEMBRE 2017

### *Nouveau record de participation*

En effet, nous pensions qu'avec nos 516 participants en 2016, nous avions atteint un niveau difficile à dépasser.

Et pourtant, ce sont bien 612 personnes qui ont choisi ce beau dimanche de septembre pour venir marcher à Vernéville.

C'est vrai que le temps était une fois de plus avec nous et que l'ambiance de la Marche de Vernéville a dépassé les limites de la commune et attire maintenant de nombreux marcheurs aguerris.



Il faut noter cependant qu'un fâcheux contretemps nous a obligé à modifier le tracé de deux parcours et cela seulement deux jours avant la manifestation. Cela a eu pour conséquence de rallonger sensiblement le parcours de 10 kms et dans une moindre mesure le 15 kms.

Dans l'ensemble, les marcheurs n'y ont pas vu de gros inconvénients mais tous n'ont pas forcément apprécié.

Il nous faudra donc être vigilants pour la prochaine édition et savoir tirer les leçons de nos erreurs.

Les points de ravitaillement et l'équipe de la salle Gabriel Watrin ont fait le maximum pour contenter le plus de monde avec cette année la confection sur place de délicieuses tartes aux pommes, le tout dans la bonne humeur.

De nouveau un grand bravo et un grand merci à tous les participants et organisateurs et il est fort à parier que ce rendez-vous de septembre devienne une étape majeure dans la vie de notre village.



### UNE COURSE ET UNE DICTEE POUR ELA

Dans le cadre de la lutte contre les leucodystrophies, les élèves des classes de Vernéville se sont mobilisés.

Ils ont participé, d'une part, à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie » et d'autre part à la dictée d'Ela.

A cette occasion, Laura Glauser et Laura Flippes, joueuses au Metz-Handball sont venues en classe pour lire la dictée aux enfants.



Un beau souvenir pour tous qui par ces actions ont pu apprendre à faire preuve de tolérance, de respect et de solidarité.

### SECURITE ROUTIERE A L'ECOLE



La préfecture de la Moselle a permis aux élèves du groupe scolaire de Vernéville de découvrir grâce à la projection d'un film que la route, dès le plus jeune âge, peut s'avérer dangereuse.

Ils ont pu voir qu'il est nécessaire d'acquérir des comportements respectueux du code de la route vis-à-vis de tous les usagers de la voie publique afin de se protéger des dangers de la circulation.

## RESTAURATION SCOLAIRE PERTURBEE

A la mi-décembre, des vents violents ont une nouvelle fois été la cause d'une panne d'électricité d'une durée de plusieurs heures sur la commune de Gravelotte et de Malmaison (Commune de Vernéville).

Des travaux de réparation de la ligne électrique ont été engagés rapidement par ERDF.

Cependant, quarante-huit enfants étaient inscrits pour le déjeuner à la cantine du périscolaire de Gravelotte. En raison de la panne électrique, impossible de maintenir les repas au chaud et pas de chauffage pour accueillir les enfants.

Il a fallu faire vite mais tout a été mis en œuvre pour que tout ce petit monde puisse déjeuner dans de bonnes conditions à la salle socioculturelle Gabriel Watrin.

Tout ceci grâce à la collaboration du personnel de la commune de Vernéville et de l'association « Les Enfants du Verger ».



## PREPARATION DU MARCHÉ DE NOEL

Les élèves de la classe de CM2 n'ont pas chômé ce jour-là, leur professeur et l'assistante de vie scolaire non plus. En effet, ils ont confectionné avec 10 kg de pâte des gâteaux de Noël qui ont été mis en vente le jour du marché de Noël à la salle socioculturelle de Vernéville.

Les bénéfices réalisés seront utilisés pour des sorties scolaires à venir.



---

## ASSOCIATIONS

---

### HALLOWEEN

Une nouvelle fois, l'association « Entrez dans la Danse » avait invité les enfants du village à se déguiser et défiler de maison en maison pour recueillir dans leurs petits sacs en forme de citrouille ou lanternes des bonbons et des friandises.



Leur collecte a été une réussite et les habitants leur ont assuré pour la plupart un bon accueil.

### MARCHE DE NOEL

Fin novembre, les membres de l'association des parents d'élèves « Les enfants d'abord » ont organisé le traditionnel marché de Noël qui a rassemblé de nombreux exposants proposant aux visiteurs objets de décoration, gourmandises ou encore bijoux.

Les enfants des écoles du regroupement avaient également bricolé pour certains, cuisiné pour d'autres. Ils ont mis en vente leurs réalisations et les bénéfices viendront abonder les coopératives scolaires respectives de chacune de nos écoles afin de financer de prochaines sorties pédagogiques.



Le Père Noël est même passé, permettant aux enfants de le rencontrer et de se faire photographier en sa compagnie.

Chacun a pu passer un agréable moment autour d'un verre ou d'une part de gâteau.

**NOEL DES ENFANTS**

Les enfants ont pu applaudir les comédiens de la troupe « Les Guignolos » qui leur ont présenté un spectacle intitulé « Dans le jardin de Joseph », mettant en scène un jardinier essayant vainement de faire fuir un lapin qui lui dévore ses carottes.



A l'issue du spectacle, la chorale des enfants en place au sein de l'association « L'Ecole Buissonnière » depuis quelques semaines nous ont interprétés plusieurs chants. Les petits spectateurs sont restés très attentifs et sages jusqu'à la fin de la prestation de leurs camarades.



Puis, le Père Noël est venu à la rencontre de tous les enfants et leur a distribué un sachet de friandises.

En fin d'après-midi, les enfants se sont rassemblés autour d'un bon goûter.

## AMENAGEMENTS PAYSAGERS

La commune s'était engagée à réaliser des plantations sur les merlons de terre aménagés par le Football-Club, c'est chose faite.

Après avoir installé une bâche sur ceux-ci, Alain MASSON, Adjoint technique du Syndicat Intercommunal a réalisé les plantations qui d'ici quelques années recouvriront totalement les merlons.

Deux petits merlons ont également été aménagés à l'entrée du parking de la salle des fêtes où des personnes passaient parfois avec des véhicules de type camionnettes qui ne pouvaient passer sous le portique en raison de leur hauteur.



## ENTRETIEN DU STADE DE FOOTBALL



Les bénévoles et des sympathisants du FC Vernéville ont à nouveau su se mobiliser pour entretenir les installations de leur club.

## TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA MAIRIE APRES INCENDIE

En juillet dernier, nous vous annoncions dans le bulletin municipal qu'un incendie s'était déclaré en mairie après un problème survenu au niveau d'un branchement électrique.

Nous avons bien sûr très rapidement déclaré ce sinistre auprès de notre assureur GROUPAMA.

La fumée dégagée par le feu avait répandu une suie grasse et noire sur les sols, les murs et les plafonds de toutes les pièces du 1<sup>er</sup> étage.

Il a donc fallu pour faire face à toutes les dégradations, faire appel à différentes sociétés et en premier lieu à une société de nettoyage.

La buanderie, où le feu s'est déclaré, était la pièce qui avait subi le plus de dégâts et où les réparations ont été les plus importantes. Il a fallu refaire dans cette pièce l'électricité, plaquer les murs, faire un faux plafond, poser un nouveau sol, changer la fenêtre, le volet, la porte, l'évier, le radiateur et le chauffe-eau.



Toutes les pièces du 1<sup>er</sup> étage et la montée d'escalier ont été entièrement rénovées, dans certaines il a fallu détapisser, poser de la fibre avant de peindre les plafonds et les murs.



Nous avons également acheté une machine à laver le linge, un réfrigérateur, une table, un buffet tout ce qui avait été détruit lors du sinistre.

Toutes ces dépenses ont été prises en charge presque intégralement grâce à l'indemnité versée par notre compagnie d'assurance. Elles se sont élevées à un montant d'environ 31 000 €.

## BIBLIOTHEQUE

Depuis la rentrée de septembre, l'horaire d'ouverture de la bibliothèque a changé pour s'aligner sur celui de la Poste, le mardi de 17 h 30 à 19 h.

Ceci permet aux clients de la Poste de profiter de leur passage pour venir à la bibliothèque et vice-versa.

Il semblerait que ce soit un bon choix puisque le nombre des abonnements a augmenté et c'est maintenant un public régulier qui vient prendre connaissances des nouveautés littéraires ou emprunter quelques ouvrages.

Les bénévoles en charge de la bibliothèque sont ravies de faire partager leur amour de la lecture, d'éventuellement conseiller dans le choix d'un livre et être à l'écoute des souhaits des lecteurs pour les prochains achats.

**Les livres sont à l'âme ce que les aliments sont au corps. (Mme NECKER)**

---

## *CIVISME*

---

### TROTTOIRS

« Le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs, ce qui peut exposer à des risques d'accident les piétons devant alors s'engager sur la chaussée.

En cas d'accident, les propriétaires des véhicules sont alors civilement et pénalement responsables selon l'[article 121-3](#) du nouveau code pénal qui indique : il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui ».



### BRULAGE DES DECHETS VERTS

*Extrait du site de la Préfecture de Moselle*

Le brûlage des déchets verts à l'air libre

**Une pratique peu performante, hautement toxique et strictement réglementée.**

**Depuis 2014, dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, il est officiellement interdit aux particuliers possédant un jardin de brûler les déchets verts à l'air libre (y compris par incinérateur de jardin).**

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers et leur brûlage à l'air libre est une source importante d'émission de particules portant atteinte à la santé de l'homme, à la qualité de l'air et à l'environnement.

**Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :** l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage et de débroussaillage, les résidus de taille de haies et d'arbustes.

## Association socio-éducative et culturelle, l'Ecole Buissonnière

### ◆ des expositions :

Le **Télégraphe Chappe** de Vernéville, situé dans le parc derrière notre mairie fut un relais entre les télégraphes du Mt Saint Quentin et de Giraumont. (communication Strasbourg-Paris)



Notre Télégraphe tel qu'il pouvait être au début du XIX<sup>ème</sup> s.

Le personnel défend le poste pendant l'invasion de 1814.

Les trois classes d'écoliers et leurs maîtresses se sont montrés très intéressés et ont participé activement.

*Nous remercions l'Association du Télégraphe du St Quentin pour le prêt des panneaux et maquettes.*



### ◆ du théâtre...

Jeunes et adultes préparent une nouvelle représentation.

*Rendez-vous cette année les **26-27 avril et 4 mai***



### ◆ une excursion annuelle pour tous les jeunes du village

Belle sortie à **Europa Park** en mai 2018

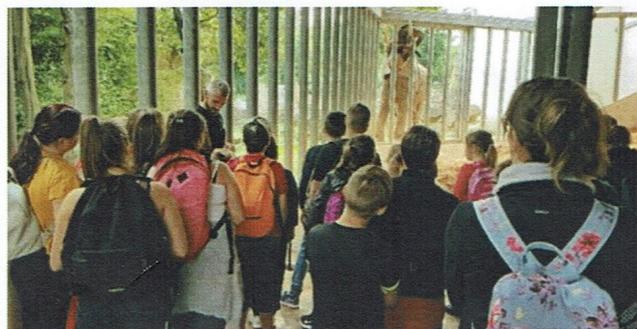
**Projet printemps 2019 : Parc Astérix**



### ◆ des sorties pour les enfants des clubs :

Art théâtral : Walygator  
Chorale : Zoo Amnéville

Le soigneur parle des soins apportés aux éléphants.



- Metz-Métropole a engagé des travaux d'accessibilité sur deux arrêts de bus de la commune. Un troisième arrêt situé Grand Rue devait également être aménagé mais en raison de travaux de raccordement électrique sur une nouvelle construction, il a été décidé en concertation entre la commune et Metz-Métropole de reporter à plus tard ce troisième aménagement.

La phase de commercialisation des lots du lotissement "Au Télégraphe " est en cours. Les travaux de viabilisation devraient débuter dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

---

## *Etat civil*

---

### Naissances :



Céleste CHERY CROUET, le 31 août 2017  
Clément CHATAIL, le 09 septembre 2017  
Louise CHATAIL, le 09 septembre 2017  
Jules BROUDOUX, le 05 décembre 2017

### Décès :



René VERNIER, le 06 septembre 2017  
Olga KARMANN née GINDA, le 24 décembre 2017

## FC Vernéville :

Saison 2018 /19

Cette année malgré des difficultés d'effectif, nous engageons toujours deux équipes seniors entraînées par Laurent et Daniel, en championnat de district, en deuxième et troisième divisions.



L'ensemble des joueurs et dirigeants s'est mobilisé pour obtenir le maintien des deux équipes , ce sera difficile car la structure du championnat a été changée cette année amenant un durcissement de la compétition dans toutes les divisions.

Nous restons à la recherche de joueurs et de dirigeants comme tous les ans, et ferons le point avec nos voisins de Gravelotte et Sainte Marie pour engager à nouveau des équipes de jeunes.

Nous vous attendons nombreux au stade le dimanche après midi à 15 heures , chaque semaine un match s'y déroule.

A bientôt pour le vide grenier et la fête patronale, moment de convivialité de notre club, de notre village .

Laissez nous vous adresser nos vœux pour cette nouvelle année.

---

## COMPTE - RENDU DU CONSEIL

---

*Séance du 23 novembre 2017*

---

*Le point concernant la rénovation de l'éclairage a été ajouté à l'ordre du jour en début de séance en accord avec le conseil municipal.*

### **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) – Approbation du Rapport définitif pour l'année 2017.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour l'année 2017, transmis le 29 septembre 2017,*

*Considérant que la C.L.E.T.C. de Metz Métropole s'est réunie en session plénière, les 30 mai, 3 juillet et 19 septembre 2017 afin notamment de valoriser les charges transférées par les communes dans le cadre des transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en application de la loi NOTRe à savoir :*

- ◆ *en référence à la suppression de l'intérêt communautaire des actions exercées :*
  - *la création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;*
  - *les actions de développement économique ;*
- ◆ *Dans le cadre d'un transfert à titre obligatoire :*
  - *la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;*
  - *en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil,*

*Considérant que le rapport de la C.L.E.T.C. précise la méthodologie mise en œuvre ainsi que les évaluations financières des transferts de charges de l'année 2017,*

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- 1.- Approuve le rapport définitif de la C.L.E.T.C. pour l'année 2017,*
- 2.- Autorise en conséquence Madame le Maire à signer tous les documents afférents.*

#### **SUBVENTIONS 2017**

Il est fait état de toutes les demandes de subventions présentées par des associations. Le maire rappelle que les associations villageoises qui utilisent de façon régulière et gratuitement les locaux communaux bénéficient déjà d'une subvention indirecte non négligeable sachant que les frais d'entretien et de fonctionnement sont entièrement supportés par le budget communal.

Après présentation des différentes demandes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a examiné et voté à la majorité les subventions suivantes aux différentes associations :

- \* Association « F.C.VERNEVILLE » : 1 000 € de fonctionnement et  
1 450 € pour l'entretien du terrain
- \* Association « Gym Club Vernéville » : 500 €
- \* Association « Ecole Buissonnière » : 500 €
- \* Club des Séniors : 500 €
- \* Association « Entrez dans la Danse » : 1 000 €
- \* UNC Amanvillers : 50 €
- \* Souvenir Français : 50 €
- \* Cheval Bonheur : 60 €

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

**Le conseil municipal décide les modifications suivantes :**

Régularisation titres émis à tort (La Poste titres 20 et 38 en 2011)

Compte 673 : + 1400 €

Compte 022 : - 1400 €

Régularisation crédits supplémentaires FPIC BP 2017

Compte 739223 : + 1000 €

Compte 022 : - 1000 €

Régularisation pour travaux mairie suite à sinistre

Compte 7788 : + 25000 €

Compte 615221 : + 25000 €

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer le solde d'un titre de recettes d'un montant de 51,94 €. Le titre n°288 a été émis en 2000 au nom de Monsieur Jean-Marie BRICE (décédé à ce jour).

Conformément à la nomenclature, Madame la Trésorière a sollicité Madame le Maire afin que les membres du conseil municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur du reste à recouvrer du titre détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte d'admettre en non-valeur le reste à recouvrer du titre n°288/2000 édité au nom de Monsieur Jean-Marie BRICE d'un montant de 51,94 €.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **CARACTERISTIQUES DES DEPENSES A REPENDRE AU COMPTE 6232 et 6257**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle des dépenses, il est demandé aux collectivités de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et au compte 6257 « Réception ».

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

Décide d'effectuer les dépenses concernant les manifestations communales (Noël des enfants, repas des aînés, randonnées pédestres, manifestations diverses, achats divers...) sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ». Le compte 6257 « Réceptions » n'est pas utilisé.

## **DEMANDE DE SUBVENTION « ECOLE DU VAL DE MANCE »**

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant de l'école « Val de Mance » à Ars-sur-Moselle afin de financer une partie d'un séjour en classe verte pour deux élèves de la localité inscrit en ULIS dans cette école.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- décide d'allouer une subvention d'un montant de 60 € par élève à l'école du « val de Mance » pour le séjour en classe verte programmé du 2 au 6 octobre 2017.

## **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'inscription au budget primitif de l'année 2017 d'une somme de 65 000 € pour des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Une étude faite par l'Alec du Pays Messin avait mis en évidence une dépense excessive des consommations de ce réseau.

Ces travaux de rénovation auront plusieurs objectifs :

Uniformiser les types de luminaires sur le territoire de la commune.

Réduire le coût afférent aux dépenses de fonctionnement de ce réseau

Améliorer l'impact de ce réseau sur l'environnement.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce projet, de conduire une consultation auprès des entreprises et demander les subventions auprès de Metz Métropole au titre du fonds de concours, du Conseil Départemental au titre de l'AMITER et de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local dans la mesure où ce type de travaux seront subventionnables.

## **DIVERS**

Il est porté à la connaissance des conseillers municipaux :

- La pose de bâches et les plantations sur les merlons du terrain de football ont été réalisées courant novembre par l'employé du Syndicat Intercommunal. La commune s'était engagée à réaliser ces travaux d'embellissement auprès du Football-Club qui avait, quant à lui, mis en œuvre la constitution des merlons afin de sécuriser l'accès au terrain d'honneur.

